



SUBVENTIONS EPE DE
L'ONTARIO

SUBVENTION DE DÉPLACEMENT

La subvention est pour aider les bénéficiaires à couvrir les frais des déplacements quotidiens pour leurs cours, formation en premiers soins ou un stage. Pour être admissible, une personne doit:

Être approuvés pour une subvention d'éducation dans le cadre de ce programme.

Voyager plus de 20 kilomètres (aller simple) à l'établissement d'enseignement et/ou pour effectuer un stage.

Les étudiants qui doivent s'éloigner de leur résidence principale peuvent également être admissibles à recevoir une allocation de repas et un remboursement d'hébergement pour la durée de la session en classe.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

1.866.989.9299

info@ecegrants.on.ca

www.ecegrants.on.ca/fr

